

SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **2emedelib** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **04/08/2021**
Objet : **2 eme delib du 30 juillet 2021 Vote de subventions aux associations**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **04/08/2021** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[2 eme delib du 30 juillet 2021 Vote de subventions aux associations.pdf]]**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20210804-2emedelib-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **04/08/2021**



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

--

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

--

Numéro de la délibération

2^{ème} délibération

--

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUILLET 2021

Vote de subventions aux associations

L'an deux mille vingt-et-un et le trente du mois de juillet, à seize heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
23 juillet 2021

Membres
en exercice : 35

Présents :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, Mme Valérie HUGUES, Mme Marianne GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SINIVASSIN, Mme Jeannette COURIOL, Mme Kitty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 2 août 2021

SAINTE-ANNE,
Le 2 août 2021

Représentés : Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Marie-Anièce MANNE (représentée par Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL), M. Patrick GALAS (représenté par Mme Jeannette COURIOL).

Absents : M. Patrick SOLVET, M. Joé SOUBARAPA, M. Jacques KANCEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique associative, la ville de Sainte-Anne a opté pour l'organisation de deux appels à projets afin d'accompagner les actions des acteurs associatifs sur son territoire.

D'une part, l'appel à projet intitulé « actions éducatives » qui a pour objectif de mettre en place des activités éducatives dans les écoles et ce, durant la pause méridienne.

A travers cet appel à projet, il s'agit pour la ville de donner l'opportunité aux acteurs de l'éducation populaire de proposer une offre d'activités socioculturelles, sportives et citoyennes permettant d'enrichir, par des activités épanouissantes, le temps d'éducation des enfants scolarisés dans les écoles de la ville ayant des effectifs importants.

D'autre part, l'appel à projets intitulé « subvention aux associations » qui vise à optimiser l'accompagnement proposé par la ville aux associations, en mettant en cohérence les moyens matériels et financiers de la collectivité avec les objectifs et les moyens de ces dernières, et cela dans le but de favoriser le développement humain, la cohésion sociale et la réussite éducative, les activités socioculturelles et sportives sur le territoire.

Il précise que les membres des commissions vie associative, culture et sport et enfance, éducation, solidarité convoqués le lundi 19 juillet 2021 à la salle polyvalente de Bibliothèque Multimédia O.TALIS GANE, ont à l'ordre du jour examiné les dossiers complets déposés par des associations dans le cadre de ces appels à projets.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les montants proposés par les membres de la commission.

Le conseil municipal ;

Ouï le maire en son exposé ;

Après discussion ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

D'ALLOUER comme suit une subvention aux associations :

Appel à projet « actions éducatives »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES €
DYNAMIC 3A	11 850 €
EN SCENE TERRE HAPPY	3 150 €
KONTAKAZ	6 300 €
LES BONS AMIS	4 500 €
LYANN'PANYE	1 300 €

Appel à projets « subventions aux associations »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES €
CANON FUTSAL CLUB	500 €
CORRESPON'DANSE	1 500 €
FIAT-LUX	2 000 €
GUADELOUPE ASSOCIATION INSERTION PERISCOLAIRE	3 000 €
JEUNE INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE	10 000 €
JUVENTUS	20 000 €
K'ARTayib	2 000 €
KALBAS AW	800 €
KONTAKAZ	7 500 €
SOURCE D'EAU VIVE	800 €
VELO CLUB DOUVILLIEN	3 000 €
VELO CLUB SAINTANNAIS	12 000 €

PRECISE que le versement de ces subventions sera soumis à la signature d'une convention qui rendra obligatoire la remise d'un compte-rendu d'exécution par chaque association bénéficiaire d'une aide les six (6) mois suivant la fin de l'exercice 2020. La ville se réserve également le droit de procéder à d'éventuels contrôles de l'utilisation de son concours financier.

DONNE tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
Christian BAPTISTE



N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».



Pôle Animation
Direction de la Vie des Quartiers
Centre de Ressources/Service Vie Associative
Téléphone : 0590 21.49.29
Fax. : 0590 21.49.28

Sainte-Anne le 20 juillet 2021

COMPTE-RENDU DE REUNION

Commissions vie associative, culture et sport et enfance, éducation et solidarité
du lundi 19 juillet 2021 à la salle polyvalente de la Bibliothèque Multimédia O-TALIS GANE

Etaient présents :

Les élus

Mme Liliane MALACQUIS, conseillère municipale, vice-présidente de la commission vie associative, culture et sport et membre de la commission enfance, éducation et solidarité
M. Patrick SOLVET 6^{ème} adjoint au maire, membre de la commission vie associative, culture et sport,
M. Hugues CHATEAUBON 12^{ème} adjoint au maire, membre de la commission vie associative, culture et sport,
Mme Evelyne VACHER 13^{ème} adjointe au Maire, membre de la commission vie associative, culture et de la commission sport et enfance, éducation et solidarité,
Mme Nicole BAZZOLI, conseillère municipale, membre de la commissions vie associative, culture et sport et de la commission enfance, éducation et solidarité,
Mme Dalila MARIE-JOSEPH, conseillère municipale, membre de la commission vie associative, culture et sport et de la commission enfance, éducation et solidarité
Mme Marie- Louise ANDRE-LUBIN, conseillère municipale, membre de la commission vie associative, culture et sport et de la commission enfance, éducation et solidarité,
M. Bruno DESIREE, conseiller municipal, membre de la commission vie associative, culture et sport,
M. Jacques KANCEL, conseiller municipal, membre de la commission vie associative, culture et sport et de la commission enfance, éducation et solidarité,
Mme Kitty COURIOL-LOMBION, conseillère municipale, membre de la commission, enfance, éducation et solidarité,
Mme Nicole SINIVASSIN, conseillère municipale, membre de la commission enfance, éducation et solidarité.

Les administratifs

Mme Marie-Chantal FRANCILLETTE, directrice du pôle animation,
Mme Privat LOÏAL, directrice des affaires culturelles,
M. Christian GUSTAVE, directeur des affaires sportives,
Mme Christiane SEMPAIRE, directrice du pôle enfance éducation,
Mme Céline MOUROUVIN, responsable du service de la vie associative/centre de ressources,

Mme Béthy BLEMAND, chargée de la vie associative.

Étaient absents ou excusés :

M. Yves QUIQUEREZ 2^{ème} adjoint au maire vice Président de la commission enfance, éducation et solidarité, et sport et membre de la commission vie associative, culture, sport,
Mme Mariette PASSAVE-MANDRET 9^{ème} adjointe au maire, membre de la commission vie associative, culture et sport,
M. Miguel TROUPE, conseiller municipal, membre de la commission vie associative, culture et sport,
M. Alain CUIRASSIER, conseiller municipal, membre de la commission vie associative, culture et sport.

M. Yann CERANTON, Directeur de la vie des quartiers,
Mm. Francine CITA, Responsable du service périscolaire.

L'ordre du jour était le suivant :

- l'analyse des dossiers de demande de subvention
- questions diverses.

Mme Liliane MALACQUIS ouvre la séance de la commission à 9 h 20, après avoir salué les participants et déroulé l'ordre du jour.

Elle passe ensuite la parole à Mme FRANCILLETTE qui informe qu'un conseil municipal exceptionnel est programmé le 30 juillet 2021, afin de délibérer sur les subventions aux associations. Elle précise que cette démarche est nécessaire afin de statuer sur les propositions des associations pour l'animation de la pause méridienne à la prochaine rentrée scolaire.

Pour le déroulement des échanges, les administratifs présents apportent leur expertise ainsi que les éléments destinés à aider les élus à prendre leur décision après l'analyse de chaque dossier. L'outil de synthèse établi par le service de la vie associative a pour but de donner des indications sur le contenu des dossiers lesquels sont à la disposition des élus pour des informations complémentaires.

Ainsi, les membres de la commission sont appelés à analyser l'ensemble des dossiers présentés dans le cadre des appels à projets « subvention aux associations » et « actions éducatives » en vue de répartir le budget global réservé aux subventions aux associations dont le montant est de cent quarante six mille euros(146 000 €).

Madame MOUROUVIN, précise que plusieurs dossiers sont incomplets ou comportent des anomalies. De plus, des associations ayant reçu des subventions en 2020, n'ont pas remis de compte rendu financier. Aussi, il est préconisé d'émettre des avis sur les dossiers complets. Une prochaine réunion se tiendra afin de statuer sur les dossiers non complets, la liste ayant été

remise aux élus pour information. Le Service vie associative prendra l'attache des associations concernées afin de leur permettre d'apporter les corrections ou de compléter leur dossier.

Madame MALACQUIS invite donc les élus à formuler leurs observations et propositions sur les projets présentés.

Mme COURIOL-LOMBION, demande de lui préciser les critères de recevabilité des dossiers. Mme MOUROUVIN lui apporte les précisions.

Afin se prononcer sur les dossiers reçus dans le cadre des appels à projets « actions éducatives », Mmes LOMBION-COURIOL et SINIVASSIN ainsi que M. KANCEL s'interrogent sur bilan de l'activité des associations dans le cadre de la pause méridienne, notamment le nombre de bénéficiaires et le degré de satisfaction des enfants.

Mme SEMPAIRE explique que le bilan est satisfaisant parce que les enfants adhèrent pleinement aux activités proposées. Elle note un bon retour des enseignants sur l'impact de ces actions sur les enfants. Le nombre de bénéficiaires varie d'un établissement à l'autre. En moyenne 180 enfants bénéficient de ces ateliers chaque jour. Les associations interviennent exclusivement dans les écoles à fort effectif. Dans les petites écoles, l'animation de la pause méridienne est assurée par les agents communaux.

Mme MOUROUVIN précise que compte tenu de l'épidémie de coronavirus, le nombre d'associations ayant répondu à cet appel à projets a diminué et l'année dernière deux d'entre elles n'ont pas démarré leur activité.

Les élus s'interrogent également sur les montants proposés par la Direction de la vie des quartiers pour les aider dans leur décision et la base de calcul pour attribuer une enveloppe à chaque association.

Mme MOUROUVIN précise qu'un comité technique regroupant les élus délégués à la vie associative, au sport, à l'éducation et la culture et les administratifs s'est réuni le 15 juillet dernier, pour analyser les projets présentés, vérifier les dossiers et proposer des montants de base.

Mme FRANCILLETTE ajoute qu'il appartient aux élus présents de se prononcer par rapport aux montants proposés.

Mme SINIVASSIN s'étonne du montant proposé à l'association EN SCENE TERRE HAPPY qu'elle trouve trop bas par rapport à la demande de celle-ci. Les administratifs expliquent que le montant est fonction du nombre d'animateurs mobilisés et que l'association intervient deux jours par semaine.

Mme VACHER précise que la subvention accordée par la ville ne correspond pas à la rémunération d'une prestation. Il appartient à l'association de se tourner vers les autres institutions pour obtenir des financements complémentaires.

M. CHATEAUBON comprend les préoccupations de Mme SINIVASSIN, il précise cependant que les services de la ville effectuent un suivi permanent des activités des associations et peuvent ainsi mesurer le résultat des actions subventionnées. S'agissant de la répartition de l'enveloppe globale, le montant réservé ne permet pas de répondre à la hauteur des demandes formulées par les associations.

M. KANCEL considère que les éléments dont ils disposent ne sont pas suffisants pour lui permettre de se prononcer pleinement. Il préconise de fournir aux élus une évaluation globale produite par l'administration en amont des prochaines réunions.

Mme FRANCILETTE précise que les documents de bilan peuvent être consultés au service de la vie associative par les élus qui le souhaitent.

Il est néanmoins proposé de donner plus d'éléments de bilan aux élus pour les aider dans leur décision. Ainsi pour chaque association, Mme MOUROUVIN présente les éléments contenus dans les comptes-rendus financiers transmis par celles ayant reçu une subvention en 2020.

A l'issue de ces remarques, Mme MALACQUIS demande aux élus de statuer par rapport aux montants proposés par le comité technique.

Appel à projet pause méridienne

Nom de l'association	Ateliers proposés et montants sollicités	Observations des membres de la commission et montants proposés
En scène Terre Happy	Des ateliers de pratique théâtrale durant la pause méridienne pour les scolaires de la maternelle au primaire de lundi à vendredi durant l'année scolaire 2021/2022 Montant sollicité : 10 000 euros	Montant proposé : 3 150 euros

<p>Lyann' panyé</p>	<p>Mise en place d'une action autour de la lecture à haute voix intitulée « DIS LE FORT », dans le but d'amener les enfants à prendre plaisir à la lecture et exprimer leur ressenti. Jours et lieu: du lundi au vendredi école Florent DONNAT</p> <p>Montant sollicité : 1 590 euros</p>	<p>La Direction de l'éducation devra définir avec l'association le contenu pédagogique, l'orientation du projet et les supports qui seront utilisés. Il est recommandé à l'association d'amener les enfants à découvrir la littérature caribéenne et locale sans pour autant les enfermer dans leur lecture.</p> <p>Montant proposé : 1 300 euros à la condition que l'association développe cette activité dans d'autres écoles notamment celles comptant un fort effectif.</p>
<p>Dynamic 3A</p>	<p>Mise en place d'activités diverses en direction des enfants à partir de thématiques définies en amont : 1 - hygiène et santé par des activités physiques 2- environnement à travers un jardin pédagogique 3- activités artistiques et culturelles Jours et lieux : lundi à vendredi, dans toutes les écoles concernées par l'appel à projet Montant sollicité : 12 784 euros</p>	<p>Montant proposé : 11 850 euros</p>
<p>Kontakaz</p>	<p>A travers une action intitulée « LA LITTÉRATURE POUR CONSTRUIRE LE FUTUR », donner le goût de la lecture et de l'écriture aux enfants du CP au CE1. Les initier à lire à haute voix, à déclamer, à narrer, à chanter en puissance et en liberté. Jours et lieux : de lundi à vendredi, écoles A. LAZARD</p> <p>Montant sollicité : 8 800 euros</p>	<p>Montant proposé : 6 300 euros</p>
<p>Les Bons amis</p>	<p>Des ateliers de danse de quadrille et de biguine lundi mardi et jeudi durant l'année scolaire 2021/2022 Jours et lieux: lundi à jeudi, écoles du bourg et A.LAZARD</p> <p>Montant sollicité : 5 250 euros</p>	<p>Montant proposé : 4 500 euros</p>

Appel à projets subvention aux associations

Nom de l'association	montants sollicités	Observations des membres de la commission et montants proposés
Correspon'danse	2 500 euros	<p>L'association fait un travail remarquable avec les jeunes et apporte volontairement sa contribution aux actions de la ville. L'action proposée en 2020 a pu se mettre en place dans des écoles de la commune. Elle vient cette année avec un projet itinérant autour de la danse.</p> <p>Les élus proposent de lui attribuer de 1 500 euros pour le projet.</p>
Kontakaz	8 000 euros	<p>Mme LOÏAL précise que les actions « Kontopiyaj » et Festival du conte et des imaginaires dans les Grands-Fonds- sont déjà inscrites dans le programme de Juillet à Sainte-Anne.</p> <p>M. SOLVET propose de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association en vue de définir un véritable partenariat entre elle et la ville pour la mise en place de ces grands évènements.</p> <p>Les élus proposent de lui attribuer 7 500 euros pour ces projets.</p>
La Source d'eau vive	800 euros	<p>Mme COURIOL-LOMBION s'interroge sur le projet de l'association. Après lecture du dossier par Mme MOUROUVIN, il s'avère que l'action présente un intérêt pour la ville dans le contexte sanitaire actuel. L'association propose en effet de mettre en place des actions de solidarité pour les personnes en difficulté, notamment des maraudes, des distributions de paniers solidaires,...etc.</p> <p>Les élus proposent de lui attribuer 800 euros.</p>
K'ARTayib	3 900 euros	<p>L'action proposée par l'association en 2020 s'est déroulé partiellement à cause du contexte sanitaire. Elle se poursuit en 2021. L'association sollicite le soutien de la ville, pour organiser une exposition éphémère de photos de figures emblématiques de la commune sur les façades et les palissade de la ville, intitulée « Quand Sainte-Anne se raconte ».</p> <p>Les élus proposent d'accompagner ce projet à hauteur de 2 000 euros.</p>

Kalbas aw	1 500 euros	<p>En réponse aux interrogations des élus sur le projet de l'association d'organiser l'exposition finale des œuvres réalisées par les jeunes qui participent à l'atelier peinture du Centre culturel, Mme LOIAL explique que malgré ses faibles moyens, l'association veut proposer une prestation de qualité et aller plus loin avec ces jeunes. Elle veut acquérir d'autres chevalets.</p> <p>Après discussion autour de cette acquisition et la suggestion de Mme MARIE-JOSEPH de demander une facture pro forma à l'association, les élus proposent de lui attribuer 800 euros.</p>
Canon futsal	1 000 euros	<p>Les élus s'interrogent sur le nombre de licenciés de l'association et la mise à disposition d'infrastructures sportives en sa faveur. D'après les informations contenues dans le dossier l'association compte 28 licenciés. Le complexe Sully BARNY est mis à sa disposition.</p> <p>Les élus proposent de lui attribuer 500 euros.</p>
Jeune Innovation Sociale et Culturelle	10 000 euros	<p>M. SOLVET suggère d'évaluer la capacité des clubs à mobiliser les jeunes. Il y a intérêt à challenger le JISC pour faire évoluer le Basket à Sainte-Anne.</p> <p>Mme SEMPARE souhaite que l'association soit sollicitée pour animer la pause méridienne à l'école A. LAZARD. Les élus partagent son point de vue. Le service de la vie associative contactera le président à cet effet.</p> <p>Les élus proposent de soutenir l'association à hauteur de 10 000 euros</p>
JUVENTUS	25 770 euros	<p>Mme COURIOL-LOMBION formule des remarques sur le contenu du projet notamment la formation des étudiants STAPS. M. SOLVET et M. DESIREE pensent qu'il s'agit d'une erreur de formulation. M SOLVET indique que les étudiants interviennent de manière générale dans les associations qui leur accordent des défraitements pour leurs déplacements.</p> <p>Les élus proposent d'attribuer 20 000 euros à l'association pour les projets présentés.</p>
ASCD-VCD	4 900 euros	<p>Après discussion, les élus proposent 3 000 euros pour la mise en œuvre des projets présentés.</p>

Vélo Club Saintannais	20 000 euros	<p>Certains élus pensent que le projet doit être plus précis et plus étoffé. Mme MOUROUVIN précise qu'elle est en attente d'une fiche projet concernant l'école de cyclisme.</p> <p>Il est suggéré de demander à l'association de promouvoir le vélo dans les écoles dans le cadre de la pause méridienne par exemple. Le service Vie associative est invité à prendre l'attache du responsable afin d'accompagner l'association à améliorer son projet.</p> <p>Les élus proposent néanmoins de lui attribuer 12 000 euros.</p>
Guadeloupe Association Insertion Périscolaire	6 000 euros	<p>Les élus demandent des précisions sur les bénéficiaires de l'action. D'après le dossier et le compte tenu des informations recueillies auprès de la responsable du projet par le Service Vie associative, l'action est ouverte à tous les jeunes.</p> <p>Les élus proposent de lui accorder 3 000 euros.</p>
Fiat-Lux	6 000 euros	<p>L'association précise qu'en raison du contexte sanitaire et la fermeture des locaux associatifs par arrêté préfectoral, elle n'a pas pu mettre en place les projets 2020. Elle propose de réaliser les actions en 2021.</p> <p>Elle présente un projet d'Espace de vie sociale dans le cadre de la convention territoriale globale. Elle sollicite l'aide de la ville pour l'ensemble des projets présentés. Considérant que la subvention 2020 n'a pas été utilisée et que l'espace de vie sociale est subventionnée par la Caisse d'Allocation familiale, les élus proposent d'aider l'association à hauteur de 2 000 euros pour les projets présentés.</p>

Les membres de la commission ne se sont pas prononcés sur le projet du CASC, remis par Mme FRANCILLETTE pour le festival de Gwo ka. Il est demandé à l'association de suivre la procédure en remplissant le formulaire de demande de subvention et de fournir les pièces justificatives. Le Service de la vie associative contactera l'association à cet effet. Mme MOUROUVIN précise qu'elle a également reçu le dossier de l'association Avenir Saintannais. Ces dossiers seront étudiés au cours de la prochaine commission avec les autres dont la liste a été remise aux élus au début de la réunion.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Mme MALACQUIS lève la séance à 12h45.

La secrétaire de séance

Céline MOUROUVIN